



DÉCLARATION

SAINTES - secteur sauvegardé

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public



1^{re} demande



Renouvellement

Afin de renseigner ce document déclaratif, il est recommandé de consulter la fiche thématique « terrasses commerciales » de la plaquette secteur sauvegardé et zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ci-jointe.

Renseignements concernant l'établissement

Nom de l'établissement : _____

IMPÉRATIF : Numéro inscription registre du commerce de moins de 3 mois _____

Adresse précise : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Propriétaire du fonds de commerce

Nom et prénom : _____

ou nom de la société : _____

Adresse du domicile : _____

N° de téléphone : _____

Gérant ou exploitant

Nom et prénom : _____

Adresse du domicile : _____

N° de téléphone : _____

1. DÉCLARATION D'UNE TERRASSE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____
agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public à titre commercial.

Adresse du domicile : _____



Pour l'année _____



Pour la période du _____ au _____

Longueur de la façade de l'établissement _____ m

IMPÉRATIF : Emprise totale occupée _____ m²

Plan ci-dessous comportant le nom des rues, la largeur du ou des trottoirs, etc..., de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.

→ Pour des mesures de sécurité, un passage de 3,50 m doit être respecté rue Alsace-Lorraine et rue Victor-Hugo et un passage de 1,40 m minimum dans les autres rues de la zone piétonne et sur les trottoirs.

→ Le m² n'est pas divisible.

→ Occupation du domaine public : chevalets, fanions, glacières, parasols sans publicité, tables, chaises, objets publicitaires, joues mobiles ou fixes, distributeurs, portants, parasols chauffants...

ATTENTION : Il est de la responsabilité de l'exploitant de faire libérer sur le champ l'occupation du domaine public pour permettre le passage des véhicules d'urgence et de secours.

2. DÉCLARATION D'UNE TERRASSE BOIS SUR PLACE DE STATIONNEMENT

Adresse :

Première demande :



Construction Mairie

Emprise totale occupée m²

Adresse

Renouvellement :



Construction Mairie



Construction propriétaire

Emprise totale occupée m²

Avertissement

→ Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;

→ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;

→ Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;

→ Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;

→ La longueur de la terrasse ne doit pas excéder la longueur de la façade l'établissement ; l'emprise de la terrasse sera délimitée sauf cas particuliers liés à la configuration de l'espace ;

→ Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement (hebdomadaire) hors terrasse équipée en platelage bois ;

→ Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte ;

→ Votre terrasse devra être entretenue quotidiennement ;

→ Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

3. DÉCLARATION D'ÉTALAGES COMMERCIAUX :

Chevalets, fanions, glacières, parasols sans publicité, tables, chaises, objets publicitaires, joues mobiles ou fixes, distributeurs, portants, parasols chauffants...

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____
agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public à titre commercial.

Adresse : _____



Pour l'année _____



Pour la période du _____ au _____

Longueur de la façade de l'établissement _____ m

IMPÉRATIF : Emprise totale occupée _____ m²

Plan ci-dessous comportant le nom des rues, la largeur du ou des trottoirs, etc..., de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.

→ Pour des mesures de sécurité, un passage de 3,50 m doit être respecté rue Alsace-Lorraine et rue Victor-Hugo et un passage de 1,40 m minimum dans les autres rues de la zone piétonne et sur les trottoirs.

→ Le m² n'est pas divisible.

ATTENTION : Il est de la responsabilité de l'exploitant de faire libérer sur le champ l'occupation temporaire du domaine public pour permettre le passage des véhicules d'urgence et de secours.

Rappel des droits et redevance d'Occupation Temporaire du domaine public

CF tableau tarifs « Domaine public »

Engagement

Madame, Monsieur _____ s'engage à avertir la ville de Saintes de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation. Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Lu et approuvé _____

Fait à _____ le _____

Le gérant ou l'exploitant du fonds de commerce,

Signature _____

→ Tout formulaire incomplet, inexact ou formulé par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce, ne pourra pas être pris en compte et ne sera pas traité.

→ Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service plaçage en mairie de Saintes.

Le formulaire doit être adressé à :

Mairie de Saintes
Service Commerce
Square André-Maudet
BP 20 319
17107 Saintes cédex

ou par courriel à service-commerce@ville-saintes.fr